



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

aide à l'accès au droit

Question écrite n° 61335

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport de la commission de réforme de l'accès au droit et à la justice, présidée par M. Bouchet. La commission considère comme indispensable la mise en place d'une structure de pilotage de la politique d'accès au droit et à la justice. Elle propose à cet effet la création d'un organisme juridiquement autonome, composé de représentants des pouvoirs publics, des professions juridiques, et des organisations actives dans le domaine de l'accès au droit et à la justice. Cet organisme devrait disposer d'instances régionales. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'ensemble des propositions de réforme de la commission de réforme à l'accès au droit et à la justice, notamment celle relative à la création d'instances de pilotage de l'accès au droit et à la justice, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie en concertation avec les organismes intéressés et, notamment, avec les représentants de la profession d'avocat, de telle sorte qu'un projet de loi puisse être déposé au Parlement à l'automne 2001.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61335

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 21 mai 2001, page 2930

**Réponse publiée le :** 1er octobre 2001, page 5665